

Dossier suivi par :  
DESNOE Martine

Tél : 02 99 29 75 46  
email : martine.desnoe@st-  
jacques.fr

Référence : DA 35281 22  
M0059  
Décision n° 2022.062

EMMANUELLE CROSSOIR

19 Avenue du Tertre  
35250 SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE

Le 4 Octobre 2022

**RENONCIATION À L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION**

En réponse à la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée en mairie de SAINT JACQUES DE LA LANDE le 04/10/2022 relative au bien désigné ci-après :

Concernant : Bâti sur terrain propre  
Adresse : 9bis Allée Lancelot du Lac à SAINT JACQUES DE LA LANDE  
Références Cadastres : AE0001  
Prix envisagé : 260000,00 €

La commune de SAINT JACQUES DE LA LANDE renonce à l'exercice du droit de préemption.

La Maire,

Marie DUCAMIN



Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : /

Publié sur le site de la Ville le : 22/10/22

Par le service affaires générales

St-Jacques